

Sécuriser la délégation des intérimaires en forfait-jours

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à sécuriser l'application aux salariés intérimaires du système de forfait en jours.

Elle replace le forfait-jours dans le contexte du droit social français et européen, insiste sur les conditions de validité et rappelle les risques pour l'agence d'emploi d'une application du dispositif aux salariés intérimaires. Elle apporte enfin aux participants une méthodologie pratique de mise en place et de suivi du forfait en jours.

Objectifs pédagogiques :

Identifier le cadre légal	Contrôler l'applicabilité	Rédiger contrat et convention	Assurer le suivi du dispositif	Sécuriser la pratique	Collaborateur d'agence déléguant des salariés intérimaires en forfait-jours
Prérequis : niveau stage « Intégrer le cadre juridique de l'activité en agence d'emploi »					Groupe de 4 à 8 participants
1. Identifier le cadre légal Retracer les étapes de l'évolution législative Identifier les caractéristiques générales du dispositif actuel Respecter les impératifs de santé et de sécurité Repérer l'influence du droit européen Modalités pédagogiques : exposé, échange avec les participants, étude des textes et de la jurisprudence					Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

2. Contrôler l'applicabilité

Vérifier l'existence d'un accord collectif valide
 Déterminer les profils éligibles au regard des critères fixés par le code du travail et par les accords collectifs

Modalités pédagogiques : études de cas

3. Rédiger contrat et convention

Renseigner les rubriques «durée hebdo » et « horaires de la mission » des contrats de mission et de mise à disposition
 Conclure avec le salarié la convention individuelle de forfait obligatoire
Modalités pédagogiques : exercices d'application, études de cas

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.
 Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-035
 Version 030925

